

I- AUTORISATIONS D'ABSENCES DE DROIT

A l'occasion de certains évènements, les fonctionnaires et agents non titulaires peuvent être autorisés à s'absenter du service <u>sur présentation</u> d'un justificatif de l'évènement.

AUTORISATIONS D'ABSENCE DE DROIT	PIECES A FOURNIR	DELAI DE TRANSMISSION	COMPETENCE	OBSERVATIONS			
examens médicaux obligatoires : - liés à la grossesse - liés à la surveillance médicale annuelle de prévention en faveur des agents	Certificat médical ou convocation	A transmettre à la circonscription sous 48h	IEN	AVEC TRAITEMENT			
Participation à un jury de cour d'assises	Convocation du TGI	Dés réception	IEN	AVEC TRAITEMENT			
Travaux d'une assemblée publique élective Des autorisations d'absences sont accordées pour permettre à un membre d'un conseil municipal, général ou régional, de participer :							
Aux séances plénières	Pièces justificatives	Dés réception et au moins 3 jours avant l'absence	IEN	AVEC TRAITEMENT Indépendamment des autorisations d'absence prévues ci-contre, les maires, les adjoints, les conseillers municipaux des communes de 3500 habitants au moins, les présidents et membres des conseils généraux et régionaux, ont droit à un crédit d'heures (forfaitaire et trimestriel) leur permettant de disposer d'une part, du temps nécessaire à l'administration de la commune, du département, de la région ou de l'organisme auprès duquel ils les représentent, d'autre part à la préparation des réunions et des instances où ils siègent.			
Réunions des commissions dont il est membre	Pièces justificatives	Dés réception et au moins 3 jours avant l'absence	IEN				
Réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où il a été désigné pour représenter la commune, le département ou la région selon le cas	Pièces justificatives	Dés réception et au moins 3 jours avant l'absence	IEN				



I- AUTORISATIONS D'ABSENCES DE DROIT

A l'occasion de certains évènements, les fonctionnaires et agents non titulaires peuvent être autorisés à s'absenter du service <u>sur présentation</u> d'un justificatif de l'évènement.

Autorisations à titre syndical (décret n°82-447 du 28 mai 1982) Sous réserve des nécessités de service

3003 leseive des fiecessiles de service							
AUTORISATIONS D'ABSENCE DE DROIT	PIECES A FOURNIR	DELAI DE TRANSMISSION	COMPETENCE	OBSERVATIONS			
Réunion d'information syndicale (RIS) (art. 5 du décret n°82-447 du 28 mai 1982) Arrêté du 29 août 2014 relatif aux modalités d'application aux personnels relevant du ministère de l'éducation nationale des dispositions de l'article 5 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.	Convocation	Dés réception et au moins 8 jours avant la réunion	IEN	AVEC TRAITEMENT 3 demi-journées par année scolaire. Une seule de ces demi-journées pourra être prise sur le temps de présence devant élèves, les deux autres devront être déduites du temps de concertation.			
Réunion d'information « spéciale » pour renouvellement des instances de concertation (art . 5 du décret n°82-447 du 28 mai 1982)	Convocation	Dés réception et au moins 48 heures avant	IEN	AVEC TRAITEMENT 1 h par agent pendant la période de six semaines précédant le jour du scrutin.			
Congrès et instances locaux, nationaux, internationaux (art.13 modifié par décret 2013-451 du 31/05/2013 art.1)	Convocation	Dés réception et au moins 3 jours avant l'absence	IEN	AVEC TRAITEMENT 10 jours/an 20 jours/an pour les internationaux			
Congrès d'organismes directeurs des organisations syndicales d'un autre niveau que national ou international (art.13 modifié par décret 2013-451 du 31/05/2013 art.1)	Convocation	Dés réception et au moins 3 jours avant l'absence	IEN	AVEC TRAITEMENT 2-3 jours/an			
Participation des représentants syndicaux aux réunions organisées par l'administration : CTP, CAP (art.15 modifié par décret 2013-451 du 31/05/2013 art.2)	Convocation	Dés réception et au moins 3 jours avant l'absence	IEN	AVEC TRAITEMENT			